

*Traduction*¹

Convention du 4 janvier 1960 instituant l'Association européenne de Libre-Echange (AELE)

Décision n° 1/2010 du Conseil portant modification de l'annexe S de la Convention² (Organes, comités et autres organismes institués par le Conseil)

Adoptée le 17 mai 2010

Entrée en vigueur pour la Suisse le 1^{er} juin 2010

Le comité suivant est inséré dans l'annexe S:

«Comité de facilitation du commerce».

¹ Traduction du texte original anglais.

² RS **0.632.31**. A l'exception de la présente modification cette décision n'est publiée ni dans le RO, ni dans le RS. Elle peut être obtenue en version originale anglaise auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, Vente des publications fédérales, 3003 Berne, et est disponible sur le site Internet du Secrétariat de l'AELE: <http://www.efta.int/legal-texts/efta-convention/efta-convention-texts/council-decisions-amending-the-convention.aspx>

